Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260325-DEL_2026_13-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Gilles, Lesage, Laurence Blaise, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, Maryse Brehault, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 05.

N°13 - ADMINISTRATION GENERALE – DETEMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
19	0	0	0	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet). Ce pourcentage donne pour la commune de Vignoc un effectif maximum de 5 adjoints.

Il vous est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité (20 voix pour)

- **DÉCIDE** la création de 5 postes d'adjoints au maire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

MAIRIE DE VIGNOC (Ille-et-Vilaine)

VALORISER ille PARTAGER
Val d'Ille Aubigné
www.vignoc.fr • mairie@vignoc.fr
MAIRIE • 12, rue des Écoles • 35630 VIGNOC • Tél. 02 99 69 82 46